



PRIX D'EXPRESSION ECRITE

Sujet: Vous écrivez à un auteur ou une autrice pour lui indiquer ce que vous aimeriez trouver dans ses romans.

Les travaux devront être réalisés en classe. Ils pourront être dactylographiés (2 pages Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible)

PRIX DE POESIE

Ecrire en une page un poème. La poésie n'est pas de la prose versée. Souvent, à trop vouloir trouver une rime, l'apprenti poète utilise un mot inapproprié. L'important, ce sont la musique et les images qui s'imposent au lecteur: les sons, les rythmes ainsi que les images nées notamment des métaphores et des comparaisons, créent un espace poétique dans lequel se développe l'émotion. Le poème est parfois porteur d'un message, l'expression d'un engagement, d'un enthousiasme ou d'une indignation., mais ce n'est absolument pas nécessaire: l'émotion peut naître de la seule sollicitation des sens. Il n'y a pas de thème imposé, la création reste libre sous la conduite des professeurs.

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire, en six pages maximum, une nouvelle de votre choix (texte dactylographié, Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple). Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

RÈGLEMENT DU CONCOURS - ACADÉMIE DE LA RÉUNION : à lire ATTENTIVEMENT

Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques. Un élève peut participer à plusieurs épreuves. L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT** sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle-même.

L'inscription sur le site de l'AMOPA-Réunion est **OBLIGATOIRE**. Le professeur choisira les cinq meilleures copies par épreuve et les adressera **UNIQUEMENT** à la section départementale à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous en utilisant **EXCLUSIVEMENT** la voie postale.

La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Samedi 22 février 2025
Délai de rigueur

Nom et adresse postale :

Siège de l'AMOPA-Réunion
16, Allée des Songes
97434 Saint-Gilles les Bains

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr



L'inscription sur le site de l'AMOPA-Réunion est **OBLIGATOIRE** (amopareunion.com)